

Antisémitisme. La mémoire de la Shoah ne suffit plus.

Jean De Munck

Alain Finkielkraut insulté ("Sioniste! Retourne à Tel Aviv ! ») ; des tombes juives profanées ; des photos de Simone Veil taguées de signes hostiles... Ces récents évènements ne sont pas radicalement nouveaux. Depuis de nombreuses années, des indices convergents attestent une montée de l'antisémitisme en Europe. Sur internet, dans les écoles, dans les rues, dans les mosquées, dans les meetings politiques, on enregistre des propos hostiles aux Juifs. Ils conduisent parfois à des agressions caractérisées (insultes, vandalismes, attentats...).

Surtout, ils suscitent une forte hausse du sentiment d'insécurité de la communauté juive. Sur base de récentes enquêtes¹, l'*Agence européenne pour les droits fondamentaux* tire la sonnette d'alarme : les Juifs d'Europe perçoivent l'antisémitisme comme omniprésent dans la vie quotidienne ; ils se disent victimes de fréquentes discriminations, le plus souvent invisibles. Un tiers des répondants déclarent renoncer occasionnellement à assister à des manifestations juives ou visiter des sites juifs parce qu'ils ne sentent pas en sécurité en tant que Juifs ; plus d'un tiers ont envisagé au cours des 5 dernières années d'émigrer en raison de leur sentiment de vulnérabilité ; et près de la moitié craignent d'être victimes d'agressions antisémites dans les 12 prochains mois².

Assistons-nous à l'éternel retour de l'antisémitisme européen ? Son regain contemporain peut nous étonner, car on pourrait montrer sans peine que les efforts de lutte officielle contre l'antisémitisme n'ont jamais été aussi importants. La question se pose de savoir ce que nous pouvons faire de plus que les mesures pénales déjà existantes et que les insistantes campagnes de la mémoire, destinées à rappeler à tous les conséquences tragiques de la haine des Juifs.

La lutte contre l'antisémitisme partage avec tous les antiracismes des traits communs, mais elle présente aussi des caractéristiques très particulières en raison de l'histoire européenne. On passerait à côté du problème si on négligeait ces spécificités de la relation entre Europe et judéité. Commençons donc par un petit rappel historique.

L'attitude d'après-guerre

¹ Ces enquêtes ont été conduites auprès de personnes s'identifiant comme juives dans 12 Etats-membres de l'UE, dont la Belgique, en 2012 et 2018.

² European Union Agency for Fundamental Rights, *Expériences et perceptions de l'antisémitisme. Deuxième enquête sur les discriminations et les crimes de haine à l'égard des personnes juives dans l'UE. Résumé*, mars 2019, <https://fra.europa.eu/fr/publication/2019/experiences-et-perceptions-de-lantisemitisme-deuxieme-enquete-sur-la-discrimination>

Après la Seconde Guerre mondiale, moment décisif dans la problématique juive et européenne, trois éléments – politique, juridique et culturel - ont redéfini l'attitude des Etats européens démocratiques à l'égard du peuple juif. Ils constituent encore aujourd'hui le socle de la lutte contre l'antisémitisme.

D'abord, l'Etat d'Israël, créé en 1948, fut reconnu par tous les pays européens (y compris l'URSS). Cette reconnaissance a permis au peuple juif de prendre part, en tant que tel, au concert des nations. Le sionisme politique était né au XIXe siècle ; les réfugiés affluaient en Palestine. Dans les années 1950, on peut compter qu'environ un tiers des habitants juifs d'Israël étaient des rescapés de la Shoah. Cette reconnaissance du fait national juif a compté comme une compensation, aux yeux de la communauté internationale, du crime commis pendant la Seconde Guerre, nonobstant l'opposition arabe.

Deuxièmement, signée l'année même de la création de l'Etat d'Israël, la déclaration universelle des droits de l'Homme faisait prévaloir les droits des personnes sur la souveraineté nationale. En Europe, cette déclaration des Nations Unies fut suivie immédiatement par la Convention européenne des droits de l'Homme de 1950, dont la portée décisive est d'instaurer un contrôle judiciaire effectif. Ce changement radical du rapport entre les droits humains et l'Etat-nation modifiait la situation des Juifs de diaspora. On ne pouvait plus désormais les considérer comme des citoyens de deuxième zone ou les soupçonner de double allégeance. Certes, la reconnaissance des droits des Juifs était à l'agenda européen depuis les révolutions démocratiques. Cependant, nous y reviendrons plus loin, les régimes démocratiques modernes n'avaient jusqu'alors pas réalisé cette promesse d'égalité. Quant aux dictatures européennes du XIXe et XXe siècle, elles avaient développé un antisémitisme virulent. La constitutionnalisation des droits humains sur une base supranationale conférait, en 1950, une base nouvelle à la protection des droits (individuels et collectifs) des Juifs dans chaque nation européenne.

Enfin, plus tardivement, une troisième disposition structurelle fut progressivement adoptée par les Etats européens. Elle touchait à la *culture politique* du Vieux Continent, et pas seulement à son ordre juridique. A partir des années 1970-1980, une conscience nouvelle de la Shoah s'est faite jour en Europe. Les témoins des camps de la mort ont commencé à parler (Primo Levi), des études sérieuses ont documenté les faits (Hilberg), des récits romancés ont témoigné de la souffrance vécue (Wiesel), le cinéma a popularisé des images de la Shoah, soit par la fiction (Spielberg), soit par le témoignage (Lanzmann). Il est devenu évident que l'Europe ne pouvait véritablement extirper son antisémitisme historique qu'en entretenant la mémoire de cet événement hors-normes que fut la destruction des Juifs d'Europe. Les forces politiques, et les Etats eux-mêmes, ont alors transformé la mémoire de la Shoah en un devoir démocratique.

Cette reconnaissance (tardive) de la Shoah fut un moment important pour la redéfinition de notre rapport au peuple juif. Pour la première fois, un élément de l'histoire *singulière* juive devenait objet de discussion au sein des sociétés européennes – dans les écoles, dans les médias, dans l'imaginaire des enfants, dans les discussions des adultes. Lorsqu'on les traite comme un peuple ayant (« comme tous les peuples ») statut de nation, ou comme des individus disposant (« comme tout le monde ») des droits libéraux, on ne considère pas encore les Juifs comme partenaires d'une histoire singulière et partagée. Avec la mémoire de la Shoah, a débuté un travail culturel fondamental sur l'identité de l'Europe comme sur celle des Juifs eux-mêmes. Je voudrais suggérer que même si cette étape fut et reste importante, elle n'est aujourd'hui plus suffisante pour faire face au retour de l'antisémitisme.

L'insuffisance de la mémoire de la Shoah

Le souvenir de la Shoah a fait l'objet d'une institutionnalisation importante au cours des 25 dernières années. Matérialisé dans des manuels d'histoire, des musées, des cérémonies et des récits, il a permis la mise en œuvre d'une réflexivité sur l'histoire de l'Europe. Doté de vertus pédagogiques évidentes, il a constitué un facteur puissant de lutte contre l'antisémitisme. Cependant, une certaine érosion de ces effets se constate aujourd'hui, pour diverses raisons.

Une première difficulté de cette institutionnalisation tient au fait qu'elle tend à produire et diffuser une image *victimaire* et *passive* du peuple juif. Pourtant, dans leur histoire, les Juifs ne furent pas des victimes consentantes à leur humiliation. Bien au contraire, l'esprit de résistance et la quête de l'émancipation sont au cœur de leur existence politique en tant que peuple. Avant la Shoah, il y eut la grande histoire des Lumières et de l'émancipation. Le *Bund* se dressa contre la tyrannie tsariste. Auschwitz n'épuise pas le récit des Juifs d'Europe des années 1930-1940 ; il y eut aussi la résistance du Ghetto de Varsovie. Malgré de multiples obstacles, le développement du sionisme témoigne de la puissance d'auto-organisation politique du peuple juif. La question de l'émancipation des Juifs donna lieu à d'importants débats, qu'illustrent les figures de Scholem, de Buber ou d'Arendt. Malheureusement, ce versant actif, volontariste, téméraire, libérateur, de l'existence juive reste désespérément absent des commémorations officielles de la Shoah. En un mot, la mémoire de la Shoah occulte le peuple juif autant qu'elle le révèle.

En second lieu, cette institutionnalisation de la mémoire a généré, malgré ses intentions, une version de la réalité qui n'est pas très propice à la réflexion critique. C'est le propre de toute vérité quand elle est diffusée par les institutions : elle peut tourner à l'idéologie (au sens marxiste du terme). Diffusé par l'Etat, un discours officiel, même s'il est bien étayé, peut toujours être soupçonné de cacher une vérité inavouable. Dans nos sociétés aux sources d'information multiples, on constate tous les jours qu'une version officielle est presque automatiquement soupçonnée de dissimulation. Les sociologues appellent cet effet « contre-performativité » : un discours contre-performatif produit des effets exactement contraires à ses propres attentes, en raison des modalités de son énonciation. Devenue « politiquement correcte », la lutte contre l'antisémitisme ne détruit pas sa cible. Elle produit plutôt des doutes et des déplacements sémantiques, dotés de toutes les séductions de la « pensée critique ».

Un troisième effet de la mémoire institutionnalisée de la Shoah est la sanctuarisation d'un passé qui, en raison même de son caractère absolu, paraît ne pouvoir être ni expliqué ni dépassé. La Shoah semble, paradoxalement, se retirer de l'existence historique pour s'installer dans le temps irréel de la lutte du Bien et du Mal. Enzo Traverso n'hésite pas à parler de « religion civile globale » qui s'est progressivement construite autour de la Shoah³. Elle appelle le recueillement devant ce qui ne se discute pas. Cette fétichisation culturelle introduit des redoutables pathologies dans la communication. Une telle « religion civile » est en effet le contraire d'une mémoire vive servant d'instrument à la lutte présente contre les injustices. Ce qui devrait être un (r)éveil devient alors un rituel « conformiste, rhétorique, banal, inconséquent, et surtout dépolitisé »⁴. Réifié, référent à un passé mythifié, le cérémonial de la Shoah n'est plus que le souvenir effrayé d'un monde disparu, sans pertinence pour les débats contemporains.

Il ne faudrait pas conclure de tout cela que la mémoire de la Shoah n'est pas une chose importante. Elle constitue, répétons-le, un moment essentiel de reconnaissance du peuple juif par les sociétés européennes. On ne se plaindra pas que l'Allemagne ait jugé bon, après la réunification, d'ériger au centre

³ Enzo Traverso, *La fin de la modernité juive. Histoire d'un tournant conservateur*, Paris : La Découverte, 2013

⁴ Comme le dit Enzo Traverso en commentant l'étude de Peter Novick sur la mémoire de la Shoah aux Etats-Unis, *op.cit.*, p. 165.

de Berlin un mémorial et un musée juif remarquables, geste exemplaire que ferait bien d'imiter la Pologne. On ne regrettera pas que les manuels d'histoire des pays occidentaux aient ajouté un chapitre « Auschwitz » à leur table des matières. Cependant, cela ne peut pas suffire à établir une reconnaissance vivante et actuelle, du peuple juif en Europe. Deux conditions supplémentaires doivent être remplies. La première est une (re)connaissance beaucoup plus complète de l'histoire juive par tous les Européens. La deuxième est la reconnaissance de la judéité comme une part constituante de notre histoire européenne.

Une reconnaissance inaboutie

L'origine de l'antisémitisme ne réside pas uniquement dans le « Hitler, connais pas ». Elle se situe aussi dans la méconnaissance de la *religion* juive, de ses multiples avatars et de ses métamorphoses ; dans l'incompréhension persistante à l'égard de l'histoire de l'*émancipation* juive ; dans l'ignorance des intenses débats du *sionisme* et du *cosmopolitisme juif*. Il faut bien sûr connaître Hitler, mais la Shoah n'épuise pas la complexité juive. Un nouvel effort de compréhension mutuelle est nécessaire.

Un bon exemple de cette nécessité peut être trouvé dans les débats qui tournent autour du sionisme. Il est bien vrai que, comme s'en plaignent les associations juives, ce mouvement politique est souvent présenté sous une forme caricaturale. La propagande islamiste a pris le relais des nationalismes arabes pour en donner une version systématiquement déformée. Au sionisme, il est devenu banal d'associer tous les thèmes qui ont fait le discours antisémite : le complotisme, la ploutocratie, le peuple « sûr de soi et dominateur ». On y ajoute le racisme, le colonialisme exploiteur, le nationalisme militariste. Transformé en parfait monstre discursif, le sionisme devient alors, dans le monde arabe et musulman (mais le produit est exportable tous azimuts !), l'incarnation du mal absolu, la source de toutes les misères, la « mère de toutes les guerres ».

Comment lutter contre cette caricature, qui se propage comme une trainée de poudre dans les réseaux sociaux ? Il est inutile dans ce cas d'invoquer la Shoah. Certains n'hésitent plus à demander la pénalisation de l'antisémitisme, au prétexte qu'il constitue un masque de l'antisémitisme⁵. Mais qui ne voit qu'une telle démarche serait tout à fait inefficace ? Elle renforcerait le « politiquement correct » qui pervertit déjà les rituels de la mémoire institutionnalisée. Cette réponse serait en outre inconstitutionnelle : dans une démocratie, on ne peut limiter le droit d'expression que sur des bases extrêmement définies, et le moins possible. Cet interdit serait aussi inutile : on dispose déjà des instruments permettant de réprimer l'antisémitisme. Il serait enfin illégitime. Sur le plan historique, on ne peut oublier que certaines formes d'antisémitisme ne furent pas du tout antisémites. L'objection à la solution étatique a été, et demeure, très présente dans l'histoire juive. La fondation d'un Etat juif ne constitue pas le seul moyen d'honorer le droit à l'autodétermination. Celui-ci peut aussi s'exprimer dans un Etat binational, ou dans une fédération. La formule des « deux Etats » (Israël et Palestine) n'est qu'une solution possible (aujourd'hui très menacée, comme le souligne Stéphane Amar⁶). Différentes formules institutionnelles méritent donc d'être mises sur la table. Le conflit avec les Palestiniens se trouve aujourd'hui dans une tragique impasse. Il ne trouvera de solution que dans un débat ouvert et inventif.

⁵ Ce fut la proposition, rejetée par le président Macron, de députés de la République en Marche (dont Sylvain Maillard) (*L'Obs*, 18 février 2019). En Belgique, Joel Rubinfeld, cofondateur de la Ligue belge contre l'antisémitisme, a aussi plaidé pour une pénalisation (*La Libre*, 22 février 2019).

⁶ Amar St., *Le grand secret d'Israël. Pourquoi il n'y aura pas d'Etat palestinien*, Paris : Ed. de l'observatoire, 2018

Dans « re-connaissance », il y a « connaissance ». Pour combattre efficacement et légitimement les caricatures du sionisme, la connaissance de la judéité doit rester la voie privilégiée. Il s'agit de restituer les faits, pas d'empêcher de parler. Dans sa réalité, le sionisme a été et reste un mouvement de libération nationale très complexe qui inclut toutes les sensibilités politiques, de l'extrême-gauche utopiste à l'extrême-droite fasciste, en passant par un centre libéral et social-démocrate. Il ne représente qu'une des solutions imaginées par les Juifs à la question de leur émancipation. Une autre solution tient dans l'intégration en diaspora. Elle est soutenue par de nombreuses tendances du monde juif actuel. Et une troisième solution réside dans un « cosmopolitisme juif des opprimés » (pensons au *Bund*, à Léon Blum) qui fut très vivant au début du XXe siècle, et qui trouve aujourd'hui chez une auteure comme Judith Butler une remarquable héritière⁷.

Notons en passant que la caricature du sionisme est aujourd'hui confortée par les excès nationalistes du gouvernement de Benjamin Netanyahu et ses alliés de la droite extrême. Pour rendre justice à la judéité, il importe donc, et urgemment, de faire valoir, comme le suggère la rabbine Delphine Horvilleur⁸, une identité juive qui ne se laisse réduire à aucun prédicat, qui s'incarne dans la multiplicité et la métamorphose. « Là où il y a deux Juifs, il y a trois opinions », dit la blague bien connue. Plutôt que d'interdire l'antisémitisme, pluralisons la judéité.

Cette perception-là du sionisme, du judaïsme, de la culture juive, des Juifs, fait aujourd'hui cruellement défaut aux enfants et adolescents qui peuplent les écoles européennes. Il n'est pas sûr que leurs professeurs eux-mêmes y soient éveillés. On parle beaucoup de restaurer, dans les écoles, des cours de citoyenneté. Ne serait-ce pas un des premiers objectifs de la formation des enseignants appelés à les mettre en oeuvre ? Et par extension, une formation qui manque à bien des journalistes, hommes politiques, publicistes et *youtubeurs* de tout genre ?

La dette de l'Europe à l'égard du judaïsme

Mais il ne suffit pas de dépasser une version unilatérale de la judéité. Il importe aussi de réintégrer les Juifs dans le récit historique européen. Ils ne sont pas des hôtes de passage du Vieux-Continent. Ils constituent une part essentielle de son histoire, pas seulement parce qu'ils en ont été les victimes, comme y insiste la « religion civile » de la Shoah, mais surtout parce qu'ils en ont été et en demeurent les co-auteurs.

Du point de vue européen, le judaïsme religieux n'est pas le culte saugrenu d'une minorité insolite. Il constitue le berceau du christianisme. Il imprègne donc toutes les thématiques philosophiques qui ont façonné la réflexion européenne après la chute de Rome. Le judaïsme a ouvert la possibilité d'une conception linéaire du temps, conçu comme ligne d'émancipation (*l'Exode*), et non pas comme éternel retour. Il a ouvert la voie de la réflexion sur la faute, et surtout le pardon. Il a développé une extraordinaire science de l'exégèse, sans laquelle le christianisme n'aurait pu développer sa propre herméneutique. Il fut une religion messianique, inaugurant la question de la finalité de l'histoire, matrice du progressisme. Il fut le premier des monothéismes, auquel se réfèrent les deux autres, qui a généré une toute nouvelle forme de croyance religieuse. Tous ces thèmes et problèmes ont été transmis dans la culture occidentale, en

⁷ Butler J., *Vers la cohabitation. Judéité et critique du sionisme*, trad. Gildas Le Dem, Paris : Fayard (à venir), 2012.

⁸ On lira avec intérêt son ouvrage *Réflexions sur la question antisémite*, Paris : Grasset, 2018. Pour une introduction vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=Q8W006GaPeo>

différé, par le christianisme, ou en direct, au travers d'une diaspora intellectuellement hyperactive. Les sources de la philosophie occidentale ne se trouvent pas uniquement à Athènes, mais aussi à Jérusalem.

C'est dire que l'antisémitisme chrétien – et occidental - est une étrange phobie qui ne s'adresse pas à un autre, mais à une partie de soi-même. L'Eglise catholique ne l'a développée que pour entretenir un mythe d'auto-fondation. Il s'agissait d'effacer son origine juive, pourtant paradoxalement attestée par l'inclusion de l'Ancien Testament dans le canon biblique. Ce n'est qu'après la Shoah que l'Eglise s'est débarrassée de cette névrose des origines, par un vrai travail de reprise et de réconciliation avec le monde juif. Ce processus est loin d'être terminé⁹.

Les Juifs dans la démocratie moderne

Un des pires malentendus produit par la « religion civile » de la Shoah est de laisser entendre que l'antisémitisme appartiendrait exclusivement aux totalitarismes modernes (nazisme, fascisme, bolchevisme). Du coup, les démocraties s'estiment immunisées contre le fléau. Pourtant, la question juive les a bousculées plutôt que confortées *en tant que démocraties*. A côté de la question ouvrière, qui a mis les démocraties au défi de rencontrer l'exigence de justice distributive, la question juive a été la deuxième grande question structurelle des sociétés nées des révolutions démocratiques. Elle leur a lancé le défi de la reconnaissance de la différence culturelle.

Revenons aux origines de la modernité juive. A partir des Lumières, le projet d'émancipation fut le processus important qui a inscrit les Juifs dans l'histoire de nos démocraties. L'accès à une citoyenneté « libérale » a constitué le cœur de la stratégie d'intégration au XIXe et au début du XXe siècle. On est donc Juif en « privé » ; mais citoyen (français, anglais, allemand, ...) en « public ». C'est *l'échec catastrophique* de cette entreprise qui a été capital pour l'auto-compréhension des démocraties. Un moment de prise de conscience important dans cette affaire fut l'affaire Dreyfus. Elle eut un impact décisif parce qu'elle concernait un « citoyen » français, disposant de droits civils et politiques, soldat de la patrie par-dessus le marché, et pas un Juif dépourvu de statut civique.

L'échec de l'émancipation juive

On peut décliner sur trois plans cet échec de l'intégration juive dans le premier régime des démocraties modernes. Pour résumer des débats complexes, on peut dire que la première version de la société démocratique était individualiste à outrance, avait une conception formaliste de l'égalité et, surtout, conditionnait l'accès aux droits à l'appartenance à un groupe national homogène.

1/ On connaît les formules-chocs de Clermont-Tonnerre à l'Assemblée nationale de 1789 : « Il faut tout refuser aux Juifs comme nation et accorder tout aux Juifs comme individus ; il faut qu'ils ne fassent dans l'État ni un corps politique ni un ordre ; il faut qu'ils soient individuellement citoyens. Mais, me dira-t-on, ils ne veulent pas l'être. Eh bien ! S'ils veulent ne l'être pas, qu'ils le disent, et alors, qu'on les bannisse. Il répugne qu'il y ait dans l'État une société de non-citoyens et une nation dans la nation »¹⁰. Le libéralisme accordait donc aux Juifs un ensemble de libertés *individuelles*, sans leur reconnaître des droits *collectifs*

⁹ De nombreuses publications témoignent de l'intensification de ce dialogue. Cf. entre autres Dujardin J., *L'Eglise catholique et le peuple juif*, Paris : Calmann-Levy, 2009 ; Comeau G., *Juifs et chrétiens : le nouveau dialogue*, Paris : Ed. de l'atelier, 2001 ; d'Ornellas P. & Bensahel J.F., *Juifs et chrétiens, frères à l'évidence*, Paris : Odile Jacob, 2015.

¹⁰ Séance de l'Assemblée nationale, 23 décembre 1789.

(langue, écoles, monde associatif). Autant dire que la judéité n'était pas intégrée dans la société « démocratique ». C'est le premier problème.

2/ En second lieu, le libéralisme s'est contenté d'accorder des droits *formels* aux Juifs, sans s'interroger sur leurs opportunités *réelles* dans les circuits économiques, sociaux, culturels et politiques. Mais il ne sert à rien d'être un Juif formellement libre et égal dans un monde où l'antisémitisme reste informellement tout puissant. Cette problématique – tout comme la première – a rapproché le monde juif des revendications du monde ouvrier, même si celles-ci relevaient d'un autre ordre d'injustice (une injustice de distribution plutôt que de reconnaissance, pour reprendre les catégories de Nancy Fraser¹¹).

3/ En troisième lieu, et surtout, la citoyenneté était limitée par un ordre *national* dont les Juifs étaient exclus. Plus encore que les deux autres limites, le culte de l'Etat-nation constituait un obstacle infranchissable à l'intégration des Juifs. Le discours antisémite moderne a été le produit d'un nationalisme souvent délirant. Tout ce qui constituait la nation semblait en effet défaire par l'existence même des Juifs : le sang, la langue, l'histoire, la religion. Il fallait donc se débarrasser de ces intrus particulièrement obstinés. Et on sait que cette exclusion symbolique est allée jusqu'à l'expulsion physique (le « bannissement » dont parle Clermont-Tonnerre), et puis jusqu'à l'extermination.

La reconfiguration après 1945

Ces trois problèmes ne sont pas spécifiques aux Juifs. Ils apparaissent dans de multiples aspects de la vie des démocraties au XIXe siècle. D'autres groupes sont concernés (les ouvriers, les femmes, d'autres minorités religieuses ou ethniques). Mais l'expérience juive a été particulièrement importante pour les mettre en lumière. Les démocraties européennes n'ont réussi à surmonter ces limites à la compréhension de leurs propres principes qu'après la catastrophe de 1945, c'est-à-dire après le génocide.

1/ D'abord, il a bien fallu concéder que les droits individuels ne pouvaient se concevoir sans des droits collectifs. La reconnaissance des minorités culturelles, leur protection active, la distribution de ressources pour leur développement, font désormais partie de notre conception de la démocratie. Tant pis pour Clermont-Tonnerre : une société démocratique accueille ses Juifs comme un ensemble collectif, et pas seulement comme des individus. Quant à savoir s'il s'agit d'une « nation juive », on laissera par principe la discussion ouverte.

2/ En second lieu, le dépassement du formalisme juridique, notamment en matière de discriminations, apparaît comme une condition de la liberté *réelle*. L'ouverture d'opportunités et la distribution de ressources va bien au-delà de l'égalité formelle. C'est cela qui conduit le législateur à faire de la lutte active contre l'antisémitisme un *devoir* spécifique de l'Etat démocratique. Il ne s'agit plus seulement, dans ce cas, de *protéger* les Juifs contre les discriminations antisémites ; il s'agit pour les pouvoirs publics de participer à la destruction de la *cause* de ces comportements.

3/ Enfin et surtout, une limite a été placée au nationalisme en général. La déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, suivie immédiatement, en 1950, par la Convention européenne fondant un tribunal international, ont consacré cette mutation majeure de l'autocompréhension des démocraties. La toute-puissance de l'Etat-nation s'est brisée sur les crimes horribles de la Seconde guerre. Selon la nouvelle version, une société démocratique ne peut plus, sans se détruire, cultiver une version homogénéisante de

¹¹ Fraser N., *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, trad. Estelle Ferrarese, Paris : La Découverte, 2005

sa population. Une certaine diversité est nécessaire ; des groupes culturellement bariolés cohabitent dans une nation démocratique. Les Juifs sont une parfaite illustration de cette diversité qui rompt l'absolu du principe nationaliste (ce qui n'empêche pas certains Juifs, aujourd'hui très puissants en Israël, de cultiver un nationalisme très peu démocratique).

Il est certain qu'après la seconde guerre, sur ces trois plans, la démocratie européenne ne ressemble plus à celle qu'elle était avant elle. De cette mutation, l'expérience juive constitua un facteur décisif.

Aller au-delà de la mémoire de la Shoah, c'est prendre acte des mille fils qui nous relient, comme Européens, à l'histoire juive. A l'heure actuelle, nous sommes loin du compte. Pour la majorité des Européens, la judéité reste une grande zone grise. Ils ignorent la profondeur de l'apport juif à leur propre culture, religieuse et démocratique. Ils ne disposent que d'aperçus très fragmentaires sur la politique juive. La plupart d'entre eux n'ont jamais entendu parler des débats autour de l'émancipation juive, dont le sionisme fait partie. Ils disposent juste de quelques clichés : un prophète barbu, une victime immolée, un colon agressif. Rien d'étonnant à ce qu'ils ne parviennent pas à relier tout cela dans un récit cohérent. Dans ces vides, s'engouffrent et se renouvellent les monstres de l'antisémitisme. A l'école, dans les médias, un pas nouveau doit aujourd'hui être franchi pour enfin rencontrer les Juifs, ces inconnus.